

# ADMINISTRATION DES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

« Cette formation complète, élaborée en lien avec le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), conduit à l'obtention d'une certification professionnelle validée par l'université ou d'un diplôme d'université et ouverte aux spécificités du paritarisme propre aux institutions de prévoyance. »

*Francis Kessler, responsable pédagogique*

## OBJECTIFS

Cette formation théorique et pratique permet l'acquisition et la consolidation des savoirs nécessaires à l'administration des groupes de protection sociale dans un contexte réglementaire imposant un niveau de compétences minimum aux administrateurs.

## COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Acquisition des savoirs fondamentaux et spécifiques permettant de comprendre le contexte général dans lequel s'insère chaque règle propre au domaine de la prévoyance (ex : présentation de la gouvernance des institutions de prévoyance précédée d'un exposé sur l'administration et la gestion des sociétés, celle des techniques de la prévoyance, d'une description synthétique de l'économie de l'assurance...).
- ▶ Maîtrise du fonctionnement des organismes assureurs intervenant dans le secteur de la prévoyance.
- ▶ Maîtrise des opérations propres au secteur de la prévoyance (santé, invalidité et incapacité, décès).

## CANDIDATURES

Les candidatures sont ouvertes du 12/03/2021 au 15/06/2021 sur la plateforme eCandidat : [ecandidat.univ-paris1.fr](http://ecandidat.univ-paris1.fr)

## PUBLIC

Administrateurs en fonction ou candidats à l'administration d'une institution de prévoyance soucieux de renforcer les acquis de l'expérience par une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux.

## ADMISSION

**Pour le diplôme d'université**, diplôme de niveau Bac+3 (ou Bac+2 avec une validation des acquis de l'expérience (VAE)) et 5 ans d'expérience professionnelle. **Pour la certification professionnelle** : 5 ans d'expérience professionnelle sans condition de diplôme.

## ORGANISATION

**Rentrée** : octobre.

**Rythme** : la formation se déroule sur 25 journées (1 par quinzaine entre octobre et juin, sur deux années universitaires) comportant 6 heures d'enseignement/jour, soit 150 heures de cours magistraux obligatoires pour les étudiants inscrits au diplôme d'université ou à la certification professionnelle. Pour les seuls étudiants inscrits au diplôme d'université, 5 heures d'accompagnement du mémoire sont également prévues.

# PROGRAMME

## MODULE INTRODUCTIF

### Grands systèmes de protection sociale (18h)

- ▶ Santé, prévoyance et retraite
- ▶ Histoire du paritarisme
- ▶ Histoire des groupes de protection sociale (GPS)

## MODULE 1

### Le contrat (48h)

- ▶ Le contrat en droit français
- ▶ Le contrat d'assurance en général
- ▶ L'assurance de personnes/garanties de protection sociale complémentaire
- ▶ L'accord collectif dans l'entreprise ou la branche

## MODULE 2

### L'entreprise (84h)

- ▶ Généralités sur l'entreprise
- ▶ Entreprises d'assurance
- ▶ Les autorités de contrôle (ACPR...)
- ▶ Distribution et gestion de l'assurance
- ▶ Comprendre les comptes
- ▶ Fiscalité et cotisations sociales
- ▶ Synthèse : colloque annuel du CTIP

## MODULE 3

### Recherche

- ▶ Rédaction d'un mémoire (seulement pour le DU)

## TARIFS

Certification professionnelle : 6 000 €

Diplôme d'université : 6 500 €



Le service Formation continue Panthéon-Sorbonne a obtenu la certification qualité de services FCU (formation continue à l'université) délivrée par le Bureau Veritas (nov. 2019).

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Formation Continue  
21 rue Broca 75005 Paris

Tél : 01 53 55 27 08 / 06 18 00 97 67  
du-agps@univ-paris1.fr